

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 3 mai 2021 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempes, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes par voie de visioconférence, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

Suite à l'état d'urgence sanitaire et ses renouvellements sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie de la COVID-19, la séance se tient à huis clos par voie de visioconférence en conformité avec la résolution numéro 2021-01-001.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2021-05-111

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Dépôt des états financiers 2020 et du rapport de l'auditeur
 - H.2 UMQ / Assurance de cyberrisques pour le regroupement de municipalités et organismes / Formation sur les cybercomportements à risque
 - H.3 Embauche d'une personne salariée temporaire au service des travaux publics
 - H.4 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
 - H.5 Travaux de réfection des sentiers piétonniers – Parc Kennedy / Octroi de contrat
 - H.6 Projet résidentiel intégré situé sur le lot 3 451 444 (260-262 rue Crémazie)
 - H.7 Association de hockey mineur de Berthierville / Contribution municipale pour les frais de glace – saison 2020-2021 (Ligue niveau compétitif)
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
 - K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66
 - K.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville de Berthierville
 - K.3 Avis de motion**
Règlement sur la gestion contractuelle
 - K.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement décrétant des travaux aux fins d'effectuer la construction d'un nouveau centre communautaire et autorisant un emprunt

- L) **Adoption de règlements**
 - L.1 **Adoption du règlement 748-212**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant une disposition s'appliquant à la zone 2-C-07 pour les usages publics
 - L.2 **Adoption du second projet de règlement 748-213**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés
 - L.3 **Adoption du premier projet de règlement 748-214**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item « Affaires nouvelles » :

- M.1 Stationnement de véhicules avec remorque à bateau et amarrage aux infrastructures municipales / Octroi de mandat

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-05-112

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-05-113

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2021-03 et 2021-04 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 460 862,00 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-05-114

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2021-04 » représente les dépenses encourues en avril 2021 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en avril 2021 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 53 800,10 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 29 avril 2021 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2021-05-115

H.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 105 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière a dressé le rapport financier de la Ville de Berthierville pour l'exercice 2020;

CONSIDÉRANT que la firme Michaud Clément inc. a procédé à la vérification annuelle des états financiers de l'exercice 2020;

CONSIDÉRANT l'avis public daté du 21 avril 2021 publié conformément aux dispositions du règlement numéro 949 annonçant la date du dépôt des rapports financiers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De confirmer le dépôt du rapport financier de la Ville de Berthierville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 ainsi que du rapport de l'auditeur externe émis par la firme Michaud Clément inc.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-05-116

H.2 UMQ / ASSURANCE DE CYBERRISQUES POUR LE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES / FORMATION SUR LES CYBERCOMPORTEMENTS À RISQUE

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1, la Ville de Berthierville a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement);

CONSIDÉRANT que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT que les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

CONSIDÉRANT que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville, à titre de membre du Regroupement

- procédera à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « *Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant.
- et que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-05-117

H.3 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'engagement d'une personne salariée temporaire au service des travaux publics afin de pallier aux diverses périodes de vacances du personnel et d'absence pour maladie;

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir compter sur une équipe composée minimalement de quatre (4) personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de Nicolas Lambert à titre de personne salariée temporaire au service des travaux publics pour une période débutant le 17 mai 2021 et se terminant le 17 septembre 2021 aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-05-118

H.4 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la Politique en matière de harcèlement psychologique adoptée en octobre 2005 par la résolution 2005-10-369;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail telle que déposée.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-05-119

H.5 TRAVAUX DE RÉFECTION DES SENTIERS PIÉTONNIERS – PARC KENNEDY / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection des deux sentiers piétonniers situés au parc Kennedy;

CONSIDÉRANT les offres de services datées du 26 et 29 avril 2021 déposées par Les Entreprises Berthier inc. pour les travaux d'excavation, la disposition du matériel, le remblaiement de sable et de pierre incluant les travaux de compaction des deux (2) sentiers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer aux Entreprises Berthier inc. le contrat des travaux de réfection des deux (2) sentiers piétonniers situés au parc Kennedy au coût de 3 200 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leurs offres de service datées du 26 et 29 avril 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-05-120

H.6 PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ SITUÉ SUR LE LOT 3 451 444 (260-262 RUE CRÉMAZIE)

CONSIDÉRANT la demande à l'effet d'obtenir l'autorisation pour l'implantation d'un projet résidentiel intégré sur le lot 3 451 444 déposée en date du 26 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le projet vise la construction d'un nouveau bâtiment de deux logements selon les plans préparés par Michel Tellier, architecte et portant le nom « Modèle C » en date du 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 944 relatif aux projets résidentiels intégrés de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le lot 3 451 444 est situé dans un milieu plus dense dans lequel les normes du règlement de lotissement numéro 762 ne peuvent être atteintes;

CONSIDÉRANT que les critères d'admissibilités suivants sont rencontrés :

1. Contrainte relative à la forme du terrain;
2. Impossibilité de rentabiliser le lot par un projet conventionnel;
3. Possibilité pour chaque bâtiment d'avoir leurs branchements distincts.

CONSIDÉRANT que tous les critères d'encadrement sont respectés;

CONSIDÉRANT que tous les critères d'évaluation sont respectés;

CONSIDÉRANT que par sa volumétrie, son jeu de matériau ainsi que son implantation, le projet intégré s'inscrira dans le cadre bâti existant de façon harmonieuse et permettra une rentabilisation du lot 3 451 444;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de densifier la trame urbaine existante en offrant des logements de qualité dans un secteur central de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé au conseil municipal d'accepter le projet résidentiel intégré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la réalisation du projet intégré sur le lot 3 451 444.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-05-121

H.7 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BERTHIERVILLE / CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR LES FRAIS DE GLACE – SAISON 2020-2021 (LIGUE NIVEAU COMPÉTITIF)

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'Association de hockey mineur de Berthierville et la Ville prévoyant que la Ville de Berthierville contribue à 100 % des frais de glace générés par les inscriptions des résidents au hockey mineur;

CONSIDÉRANT que la saison d'hockey mineur 2020-2021 n'a duré que cinq (5) semaines débutant le 21 septembre 2020 et se terminant le 23 octobre 2020 à l'aréna de Berthierville en raison des mesures gouvernementales générées par la pandémie du COVID-19;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-072 autorisant le paiement à l'Association du hockey mineur de Berthierville d'une contribution équivalente à 19% des frais de glace pour les résidents de Berthierville pour la saison 2020-2021 en contexte du COVID;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement à l'Association du hockey mineur de Berthierville d'une contribution équivalente à 19% des frais de glace pour les résidents de Berthierville au niveau compétitif pour la saison 2020-2021 représentant un montant total de 791,35 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucun dépôt de document pour la séance du 3 mai 2021

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de mars 2021
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois d'avril 2021
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois d'avril 2021

K) AVIS DE MOTION

2021-05-122

**K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destremes qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement de zonage 748 intitulé « Règlement de zonage de Ville de Berthierville » dont l'effet est de modifier les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66 ».

M. le conseiller Sylvain Destremes dépose le projet de règlement numéro 748-214 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66 ».

- 2021-05-123 K.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Règlement sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville de Berthierville
- M. le conseiller Sylvain Destrempe donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un règlement sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville de Berthierville.
- M. le conseiller Sylvain Destrempe dépose le projet de règlement numéro 959 intitulé « Règlement sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville de Berthierville ».
- 2021-05-124 K.3 **AVIS DE MOTION**
Règlement sur la gestion contractuelle
- Avis de motion est donné par M. le conseiller Claude Frappier qu'à une séance distincte de ce conseil, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement numéro 960 sur la gestion contractuelle ». Ce règlement viendra prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Ville conformément à la *Loi sur les Cités et Villes* ainsi que des règles de passation pour les contrats en bas du seuil obligeant des appels d'offres publics. Ce règlement remplacera le règlement numéro 948 sur la gestion contractuelle.
- 2021-05-125 K.4 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Règlement décrétant des travaux aux fins d'effectuer la construction d'un nouveau centre communautaire et autorisant un emprunt
- M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 956 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux aux fins d'effectuer la construction d'un nouveau centre communautaire.
- M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine dépose le projet de règlement numéro 956 intitulé « Règlement décrétant des travaux aux fins d'effectuer la construction d'un nouveau centre communautaire et autorisant un emprunt ».
- L) **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
- 2021-05-126 L.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-212**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en ajoutant une disposition s'appliquant à la zone 2-C-07 pour les usages publics
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;
- CONSIDÉRANT que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2021;
- CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2021;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;
- CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 10 mars et le 25 mars 2021 suivant l'avis public publié le 10 mars 2021;

3 mai 2021

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le second projet du règlement numéro 748-212 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-212 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en ajoutant une disposition s'appliquant à la zone 2-C-07 pour les usages publics.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-05-127

L.2

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-213

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le projet de règlement numéro 748-213 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en ajoutant une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés a été déposé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 8 avril et le 23 avril 2021 suivant l'avis public publié le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-213 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-05-128

L.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-214
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, le projet de règlement numéro 748-214 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66 a été déposé;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 451 833 a déposé une demande de modification au règlement de zonage en date du 3 avril 2021 concernant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-214 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant les normes applicables pour les bâtiments à usages résidentiels dans la zone 4-C-66.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2021-05-129

M.1 STATIONNEMENT DE VÉHICULES AVEC REMORQUE À BATEAU ET AMARRAGE AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES/ OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la problématique qui perdure depuis plusieurs années à l'égard du stationnement des véhicules auquel est attachée une remorque à bateau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire gérer l'accès aux stationnements réservés aux véhicules avec remorques à bateau et imposer un tarif aux non-résidents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer l'amarrage aux infrastructures municipales suite à la problématique générée par deux voiliers à l'hiver 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De mandater Me Rino Soucy de la firme DHC Avocats pour l'émission d'une opinion juridique à l'égard des éléments énumérés ci-dessous pour une dépense n'excédant pas 2 500 \$ avant les taxes applicables et les déboursés, à savoir :

3 mai 2021

- la gestion de la descente de bateaux située au parc Gilles-Villeneuve ;
- la réglementation du stationnement des véhicules avec remorques à bateau sur le territoire ;
- la réglementation relative à l'amarrage de bateaux aux infrastructures municipales.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-05-130

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 12.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse